

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole
VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Madame Josette
LAUVERGNIAT, Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame
Anita DELAUNAY à Madame Joëlle TEBAR, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent
HOTTIER.

Absents :

Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Olivia BURLES,
Madame Monique HOURS, Monsieur Thierry LATIL, Madame Nathalie
PONCE-GASSIER,

Secrétaire de séance :

Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

Date de convocation

16 février 2024

OBJET : Création et recrutement de trois agents contractuels sur un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet en vue d'assurer des fonctions d'agent polyvalent aux services techniques

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 alinéa 1 qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Considérant qu'au regard de la fréquentation de la station pendant la saison touristique, il est nécessaire de prévoir un renforcement du personnel aux services techniques (entretien de la voirie – espaces verts - manifestations ...);

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

CRÉE trois emplois non permanents à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques suite à l'accroissement temporaire d'activité.

FIXE la rémunération par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, soit à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

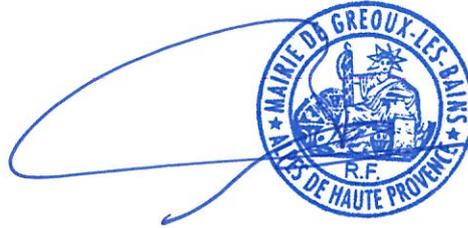
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 23 février 2024

Signé,
Le 23 février 2024

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 23 février 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Josette LAUVERGNIAT